

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 11 Mars 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 6 Mars 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DOUCET Serge, PAULHIAC Valérie, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, GEORGES Marjorie, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (3) : MATHIS Marie-Josée (*à DENIS Sandrine*), DEL SORDO Guillaume (*à HERMAN-BANCAUD Nadine*), CHARLES Maxence (*à GEORGES Marjorie*).

ABSENTS NON EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/7.1/004 – Adoption du CFU 2024 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/7.1/019 du 5 avril 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFiP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2025 ;

Vu le CFU 2024 du budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la présidence du 5^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur André BALLIGAND ;

Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux présents et votants sont tenus de signer la présente délibération ;



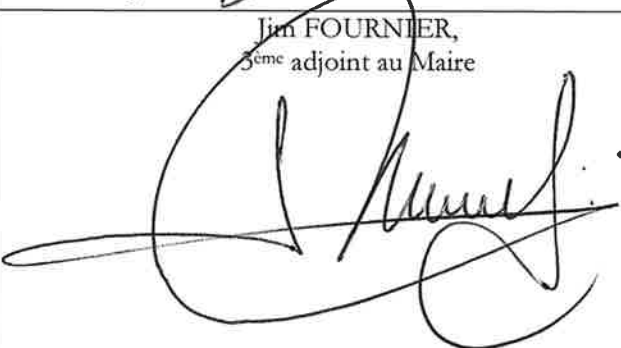
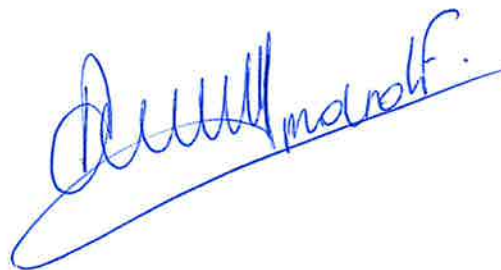
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	3 402 835,48 €
Recettes de l'exercice	3 917 435,33 €
Résultat de l'exercice 2024	514 599,85 €
Résultat antérieur reporté	56 777,09 €
Résultat de clôture 2024 fonctionnement (1)	571 376,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	1 639 923,97 €
Recettes de l'exercice	1 468 611,99 €
Résultat de l'exercice 2024	-171 311,98 €
Résultat antérieur reporté	134 970,05 €
Résultat de clôture 2024 investissement (2)	-36 341,93 €
Résultat de clôture cumulé (1+2)	535 035,01 €
Restes à réaliser dépenses	679 654,87 €
Restes à réaliser recettes	465 496,84 €
Solde des restes à réaliser (3)	-214 158,03 €
Résultat définitif cumulé (1+2+3)	320 876,98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (hors vote de Nadine HERMAN-BANCAUD) :

APPROUVE le CFU 2024 du budget principal de la commune de Nontron ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Jean-Michel GOURDEAU, 1 ^{er} adjoint au Maire 	Claudine PELISSON, 2 ^{ème} adjointe au Maire 
Jim FOURNIER, 3 ^{ème} adjoint au Maire 	Frédérique AYMARD, 4 ^{ème} adjointe au Maire 

AR Prefecture

024-212403117-20250311-DEL_2025_004-DE
Reçu le 21/03/2025

André BALLIGAND,
5^{ème} adjoint au Maire et Président de séance



Marie-Josée MATHIS,
6^{ème} adjointe au Maire

Serge DOUCET,
Conseiller municipal



Alain POINET,
Conseiller municipal



Valérie PAULHIAC,
Conseillère municipale



Sandrine DENIS,
Conseillère municipale



Roselyne PAULHIAC,
Conseillère municipale



Isabelle LAGARDE,
Conseillère municipale

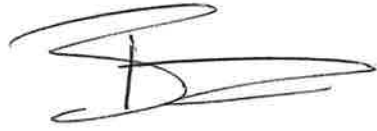
AR Prefecture

024-212403117-20250311-DEL_2025_004-DE
Reçu le 21/03/2025

Sylvain GALLOU,
Conseiller municipal

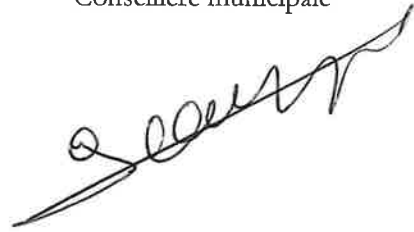


Benoît BATISSOU,
Conseiller municipal



Guillaume DEL SORDO,
Conseiller municipal

Marjorie GEORGES,
Conseillère municipale



Maxence CHARLES,
Conseiller municipal

Valérie CHESNEAU,
Conseillère municipale



Daniel JARDRI,
Conseiller municipal



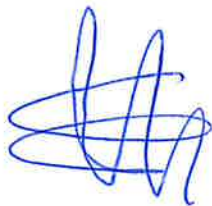
Vincent FARGEAS,
Conseiller municipal



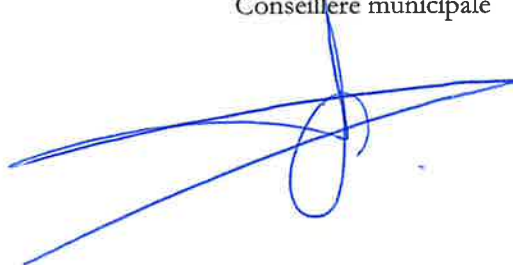
AR Prefecture

024-212403117-20250311-DEL_2025_004-DE
Reçu le 21/03/2025

Nadia DUFORT,
Conseillère municipale



Mélanie ABRAMOVICI,
Conseillère municipale



Fait le 12 Mars 2025
Le Président,
André BALLIGAND

